

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1469/SG/FP mettant à la disposition du ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, des membres du personnel enseignant du 1° degré

n° 73-1469/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
8 octobre 1973

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1973

Date du numéro
10 décembre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Sont mis à la disposition du Ministre de l'Enseignement, des Sports et de la Jeunesse, pour compter des dates ci-après indiquées de leur arrivée dans le Territoire, le personnel enseignant dont les noms suivent, pour servir à l'Enseignement public du 1er degré : Pour compter du 16 septembre 1973 : M. Ecouellan Claude, instituteur, 9e échelon ; Mme Ecouellan Jeanne, née Delalande, institutrice, 9 échelon ; Mme Garcia Camille, née Ponceau, maîtresse d'application, 11e échelon. Pour compter du 17 septembre 1973 : M. Domenichini Claude, instituteur, 5° échelon ; M. Godard Lois, instituteur, 7° échelon ; Mme Domenichini Mireille, née Grave, institutrice, 7e échelon ; Mme Godard Marie-Odile, née Emery, institutrice.